Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 018-211802053-20260623-DEL2723062026-DE

Code nomenclature ACTES : 3.6

VILLE DE SAINT-DOULCHARD

Département du C H E R
Arrondissement de B O U R G E S

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026
DELIBERATION N° 27

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	NOMBRE DE PRÉSENTS	NOMBRE D'ABSENT	NOMBRE D'EXCUSÉS	NOMBRE DE VOTANTS
29	24	0	5	29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil municipal au nombre de 24 s'est réuni en session ordinaire en Mairie, salle du Conseil municipal, après convocation le 17 juin 2026 et affichage le 17 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Richard BOUDET, Maire.

PRÉSENTS :
M. Richard BOUDET - M. Urbain NTARUNDENGA - Christian RAUCAZ - Valérie CHAPAT - Dominique GILLET - Sophie DOS SANTOS - Bruno MARTINS - Caroline BARDEICHE - Pierre GUILLET - Marie France CAILLET - Thierry VALLÉE - Hervé POMMIER - Philippe SAVANI - Laurent ROUSSAT - Virginie LEFIEVRE - Sébastien LOISEAU Marie DUBOIS-MARTEAU - Christine MALAPERT - Nicolas GROELLY - Mélanie CELEGATO - Kevin HUREAUX - Alain MOREAU - Valérie CHANTEFORT - Dominique TELLIEZ.

EXCUSÉES :
- Mme Marylène BARACHET (pouvoir à M. Richard BOUDET)
- Mme Sylvie LITZLER (pouvoir à M. Urbain NTARUNDENGA)
- Mme Véronique DOLEANS (pouvoir à M. Bruno MARTINS)
- Mme Isabelle LIMOUSIN (pouvoir à M. Dominique GILLET)
- Mme Mélina FAUCHER (pouvoir à Mme Valérie CHAPAT)

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Dominique GILLET a été élu secrétaire.

27 - BILAN FINANCIER DES ACQUISITIONS FONCIERES ET IMMOBILISATIONS - ANNEE 2025

Monsieur GILLET s'exprime en ces termes :

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant l'obligation de délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par la collectivité afin de pouvoir annexer les tableaux des mutations foncières au compte financier unique ;

Considérant l'absence d'opérations immobilières au cours de l'année 2025 ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal, étant précisé qu'en raison des délais de procédure d'établissement des actes, ces derniers peuvent parfois intervenir sur un exercice suivant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- PRENDRE ACTE du bilan des acquisitions et cessions opérées pour l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 018-211802053-20260623-DEL2723062026-DE

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions opérées pour l'année 2025.

Fait à Saint-Doulchard, le 26 JUIN 2026

Le secrétaire de séance,

Dominique GILLET

MAIRIE DE St DOULCHARD (Cher)

Le Maire,

Richard BOUDET

Acte rendu exécutoire
Date de mise en ligne :
26 JUIN 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr.

Conseil municipal du 23 juin 2026

Bilan financier des cessions foncières et immobilières - Année 2025

REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE EN M²	LIEU DIT	SITUATION	ACQUEREUR	DATE DE L'ACTE	DATE DE LA DELIBERATION	PRIX EN €
Néant							

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 018-211802053-20260623-DEL2723062026-DE

Conseil municipal du 23 juin 2026

Bilan financier des acquisitions foncières et immobilières - Année 2025

REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE EN M²	LIEU DIT	SITUATION	VENDEUR	DATE DE L'ACTE	DATE DE LA DELIBERATION	PRIX EN €
Néant							

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 018-211802053-20260623-DEL2723062026-DE